

**AR Prefecture**

016-211601380-20260428-DCM\_202604\_19-CC  
Reçu le 28/04/2026  
Publié le 28/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 23 - votants : 26 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session <b>ORDINAIRE</b> , à la mairie de FLEAC le <b>lundi 27 avril 2026</b> sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 14/04/2026

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BALDÉ (*Mme BALDÉ ayant renoncé au nom d'usage PLAIN*), BEL, BULTÉ, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, CHEMIN, FREMINET, GASCHET, GONIN, NICOLAS

**ABSENTS EXCUSES :**

MM. DUPEYROUX, LANGLOIS, Mmes FAURY, DESACHY

**POUVOIRS :** De Mme FAURY à M. LOJEWSKI.  
De Mme DESACHY à Mme BEL  
De M. DUPEYROUX à M. LAGARDE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christine AUDRA

Délibération : 2026-04-19

**RD 103 – rue Nouvelle : Réaménagement de la rue Nouvelle – prescriptions techniques et dispositions financières**

*Rapporteur* : Mathieu LABROUSSE

**Le projet :**

La commune de Fléac porte, depuis 2021, le projet de réaménagement de la rue Nouvelle. Ce projet est l'aboutissement d'un travail construit en collaboration avec les administrés et les partenaires associés.

S'agissant d'une route départementale, les travaux doivent être autorisés par le Département de la Charente.

Par conséquent, le projet de convention soumise à approbation du conseil municipal vise à préciser :

- Les préconisations techniques exigées par le Département,

**AR Prefecture**

016-211601380-20260428-DCM\_202604\_19-CC  
Reçu le 28/04/2026  
Publié le 28/04/2026

- Les modalités du soutien financier du Département sur ce projet
- Les conditions d'entretien et d'exploitation des équipements de voirie résultant des aménagements.

La durée prévisionnelle de l'opération est fixée à 13 mois. Les travaux devraient commencer d'ici l'été 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 26 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DÉCIDE

- D'APPROUVER le projet de convention avec le Département de la Charente ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré à FLEAC, le 27 avril 2026

Pour copie conforme,  
Le Maire,

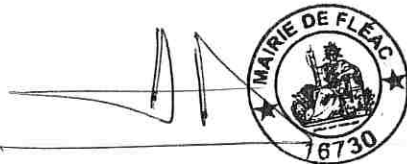
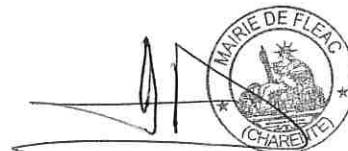
Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 28/04/2026

Réception du : 28/04/2026

Mise en ligne le : 29/04/2026



**Voies de recours :** En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.